



**RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE ET DES RESSOURCES NATURELLES DU FORUM PARLEMENTAIRE DE LA SADC, PRÉSENTÉ À LA 51<sup>ÈME</sup> SESSION DE L'ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DU FP DE LA SADC**

**THÈME : « PARTICIPATION DES PARLEMENTS À LA MISE EN PLACE DES SYSTÈMES AGRICOLES RÉSILIENTS DANS LA RÉGION DE LA SADC GRÂCE À UNE MEILLEURE GESTION DES FINANCES PUBLIQUES »**

Monsieur le Président, j'ai l'honneur de soumettre une motion demandant à cette Assemblée Plénière d'adopter le Rapport de la Commission Permanente de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles qui est présentée à la 51<sup>ème</sup> Assemblée Plénière du Forum Parlementaire de la SADC, déposée le 12 juillet 2022.

**TABLE DES MATIÈRES**

<b>N°. Point</b>	<b>Page</b>
<b>1.0 COMPOSITION DU COMITÉ .....</b>	<b>1</b>
<b>2.0 MANDAT DU COMITÉ .....</b>	<b>1</b>
<b>3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS, DATES DES RÉUNIONS ET THÈME .....</b>	<b>1</b>
<b>4.0 DÉLIBÉRATIONS SUR LE THÈME DE LA RÉUNION .....</b>	<b>1</b>
<b>4.1 Contexte .....</b>	<b>1</b>
<b>4.2 Présentation Sur La Participation Des Parlements À La Mise En Place De Systèmes Agricoles Résilients Dans La Région De La Sadc À Travers L'amélioration De La Gestion Des Finances Publiques Par Le Contrôle De L'obligation Redditionnelle Dans Les Services Publics (PSAM).....</b>	<b>2</b>
<b>5.0 RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>4</b>
<b>6.0 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE.....</b>	<b>4</b>
<b>7.0 CONCLUSION .....</b>	<b>5</b>
<b>Annexe I - Liste des Fonctionnaires du FP de la SADC .....</b>	<b>6</b>
<b>Annexe II : Liste des Personnes Ressources et Observateurs.....</b>	<b>7</b>

## **1.0 COMPOSITION DU COMITÉ**

Le Comité était composé des Membres suivants :

Hon. Ishmael J. Ndaila Onani, Député (Malawi) (Président)  
Hon. Hawa Subira Mwaifunga, Députée (Tanzanie) (Vice-Présidente)  
Hon. André Leon Tumba, Député (République Démocratique du Congo)  
Hon. Lekhetho Mosito, Député (Lesotho)  
Hon. Helena Bonguela Abel, Députée (Angola)  
Hon. Lova Herizo Rajaobelina, Député (Madagascar)  
Hon. Seiso Joel Mohai, Député (Afrique du Sud)  
Hon. Princesse Phumelele Dlamini, Députée (eSwatini)  
Hon. Tambudzani Mohadi, Députée (Zimbabwe)  
Hon. Carlos Manuel, Député (Mozambique)  
Hon. Marie Genevieve Stephanie Anquetil, Députée (Maurice)  
Hon. Mutinta Mazoka, Députée (Zambie)  
Hon. Rocky Uranie, Député (Seychelles)  
Hon. Paulson Majaga, Député (Botswana)  
Hon. Phillipus Katamelo, Député (Namibie).

## **2.0 MANDAT DU COMITÉ**

Le Comité Permanent de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles (FANR) du FP de la SADC a tiré son mandat de l'Article 14 de la Constitution et de l'Article 42 du Règlement de Procédure du FP de la SADC.

## **3.0 NOMBRE DE RÉUNIONS, DATES DES RÉUNIONS ET THÈME**

Le Comité Permanent de la FANR a tenu une (1) réunion statutaire, dimanche le 1<sup>er</sup> mai 2022, pour débattre sur le thème « Participation des Parlements à la mise en place de systèmes agricoles résilients dans la région de la SADC grâce à une meilleure gestion des finances publiques ».

## **4.0 DÉLIBÉRATIONS SUR LE THÈME DE LA RÉUNION**

### **4.1 Contexte**

La grande majorité des populations pauvres de la planète vivent dans les zones rurales et sont tributaires de l'agriculture pour leur subsistance. L'agriculture est à la fois une source de sécurité alimentaire et une activité économique essentielle dans tous les États Membres de la SADC. L'agriculture est donc essentielle tant pour le développement économique que pour la réduction de la pauvreté. Par conséquent, les dépenses des pays en développement en faveur de l'agriculture sont l'un des instruments gouvernementaux les plus importants pour la promotion de la croissance économique et pour la réduction de la pauvreté dans les zones rurales. Le secteur agricole représente entre 4 et 27 pour

cent du Produit Intérieur Brut des différents pays de la SADC et environ 13 pour cent, dans l'ensemble, des recettes d'exportation. En outre, environ 70 pour cent de la population de la région est tributaire de l'agriculture pour leur subsistance, leur revenu et leur emploi

Les pays de la SADC ont souscrit à plusieurs aspirations continentales et régionales en matière d'agriculture, dont la Déclaration de Maputo, qui appelle les États Membres à augmenter à 10 % les dotations budgétaires pour le secteur agricole et à poursuivre l'objectif d'une croissance agricole de 6 %, ainsi qu'à mettre en place le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (PDDAA). Les instruments qui sont pris en compte et orientent le secteur agricole dans la région comprennent, entre autres, la Politique Agricole Régionale (PAR) de 2013 et le Plan d'investissement agricole régional de la SADC (PRIA) pour la période 2017-2022.

Malgré les efforts mis en exergue ci-dessus, les progrès dans le domaine de l'agriculture dans la région restent statiques, partiellement en raison du manque de responsabilité et de transparence dans l'utilisation des ressources publiques pour la mise en œuvre des programmes agricoles. De nombreux pays dans le monde sont confrontés à des problèmes liés à la mauvaise gestion financière, tels que de mauvaises pratiques en matière de soumission des informations financières, des systèmes de contrôle interne déficients, une administration financière faible, des relations non éthiques avec les vendeurs qui sont des fournisseurs du secteur agricole ainsi que des dépenses non coordonnées à la fin de l'exercice budgétaire. Ces problèmes, associés à la corruption dans les contrats conclus avec le gouvernement ou les licences pour les fournitures agricoles, rendent difficile la mise en place de systèmes agricoles résilients.

#### **4.2 Présentation Sur La Participation Des Parlements À La Mise En Place De Systèmes Agricoles Résilients Dans La Région De La Sadc À Travers L'amélioration De La Gestion Des Finances Publiques Par Le Contrôle De L'obligation Redditionnelle Dans Les Services Publics (PSAM)**

Le Comité a noté que la gestion des finances publiques (GFP) impliquait la collecte, la gestion et les dépenses des finances publiques dans toute une économie. Le Comité a également noté que l'objectif central de la GFP était d'améliorer la vie des citoyens à travers une meilleure gestion des finances publiques. Le Comité a reconnu que l'agriculture était au cœur des économies de la plupart des États Membres de la SADC et a joué un rôle fondamental dans la transformation des moyens de subsistance de nombreux pays africains. À cet égard, une GFP efficace reposait essentiellement sur la position selon laquelle les ressources rares avaient un impact optimal si elles étaient déployées là où elles étaient le plus nécessaires. Cela a aidé les gouvernements à réaliser leurs

politiques agricoles et d'autres objectifs de développement de manière progressive et durable.

Le Comité a pris acte du fait que les Député(e)s, en tant que représentants élus de leurs circonscriptions, ont joué un rôle central tout au long du cycle de la GFP. Le Comité a noté que la viabilité du budget, y compris la gestion de la dette, relevait des Ministères des Finances respectifs, qui étaient chargés de veiller à l'efficacité des différents Ministères et organismes et agences gouvernementaux. L'accent était mis sur la nécessité d'assurer une conceptualisation robuste des dépenses de capital, en particulier celles consacrées aux infrastructures, par le biais des processus budgétaires annuels et à moyen terme. Le Comité a également noté qu'en matière de budgétisation axée sur les programmes, il était nécessaire d'harmoniser les systèmes de planification et de budgétisation pour s'assurer que les extrants et les résultats étaient associés aux objectifs de politique publique. En ce qui concerne l'exécution prudente du budget, le Comité a reconnu que le contrôle et la surveillance législatifs faisaient partie intégrante de l'examen des rapports d'exécution du budget pour veiller à ce que les ressources publiques soient utilisées d'une façon compatible avec la proposition dans le cadre de laquelle elles ont été approuvées.

Le Comité a apprécié le rôle des Parlements à tous les stades de la gestion des finances publiques, comme indiqué ci-dessous :

- (i) **Formulation du budget** - le corps législatif a contribué dans la détermination des priorités budgétaires à moyen terme ;
- (ii) **Approbation du budget** - au cours du débat législatif sur le projet de budget de l'exécutif, les Honorables Député(e)s ont minutieusement examiné ce qui devrait être mis en œuvre en tenant compte des recettes existantes et des niveaux d'endettement ;
- (iii) **Exécution du budget** - l'examen des rapports d'exécution du budget par les commissions législatives était essentiel pour garantir l'obligation redditionnelle, la redevabilité et la responsabilisation ;
- (iv) **Évaluation du budget** - les Assemblées législatives pouvaient également procéder à un examen a posteriori de l'exécution du budget en examinant le rapport de fin d'année, les états financiers et les audits externes.

Le Comité a noté que dans les pays où le Contrôle de l'obligation redditionnelle dans les services publics (PSAM) avait mené des recherches, il a été établi que les systèmes de gestion des finances publiques présentaient des faiblesses. Il s'agissait notamment d'un financement inadéquat des politiques de développement agricole qui, à leur tour, avait une incidence sur la manière dont les pays pouvaient atteindre les objectifs et les engagements fixés. Le Comité a reconnu que les faibles investissements dans les services de conseils agricoles constituaient un obstacle aux services de vulgarisation agricole. En raison de

cette dernière constatation, les agents de vulgarisation agricole n'ont pas réussi à répondre aux besoins des petits exploitants agricoles, notamment pour les aider à s'adapter ou à adopter des stratégies d'agriculture intelligentes face aux changements climatiques afin de garantir la sécurité alimentaire au niveau des ménages, voire des communautés.

## 5.0 RECOMMANDATIONS

Par conséquent, le Comité Permanent de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Ressources Naturelles décide de recommander à la 51<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée Plénière de :

- (i) **ENCOURAGER** les États Membres de la SADC à créer un environnement propice pour que les Parlements puissent participer significativement au processus budgétaire en s'assurant que le temps et les ressources adéquats sont alloués/accordés pour permettre aux Honorables Député(e)s de remplir leur rôle de contrôle et de surveillance sans aucune entrave.
- (ii) **INVITER** les Parlements de la SADC à renforcer les capacités des Honorables Député(e)s en leur dotant des connaissances nécessaires pour participer de manière efficace au processus budgétaire, et notamment aux dépenses publiques dans l'agriculture.
- (iii) **IMPLORE** les pays de la SADC à reconnaître l'importante contribution des femmes et des jeunes à l'agriculture dans toute la région et à réserver un quota spécifique dans leurs budgets nationaux pour assurer la sécurité alimentaire dans la région.
- (iv) **EXHORTER** les États Membres à renforcer le rôle de contrôle et de surveillance des Parlements afin de procéder à un examen minutieux des dépenses des finances publiques, en mettant l'accent sur l'achat des intrants agricoles.
- (v) **ENCOURAGER** les États Membres à sensibiliser leurs citoyens pour leur permettre d'identifier les dépenses publiques frauduleuses dans la chaîne de valeur agricole.
- (vi) **ENCOURAGER EN OUTRE** les États Membres à mettre à la disposition des citoyens des plates-formes qu'ils peuvent utiliser pour signaler les cas de malversations financières dans le secteur agricole, en notant que les petits exploitants agricoles sont les plus touchés par les flux financiers illicites dans le secteur agricole.

## 6.0 ÉLECTION DU PRÉSIDENT ET DE LA VICE-PRÉSIDENTE

Compte tenu du fait que le mandat du Président et du Vice-Président arrivait à son terme au cours de cette Session, le Comité a élu de nouveaux Membres du bureau pour la période 2022-2024, comme suit :

- (i) Président – Hon. Ishmael J. Onani, Député (Malawi)
- (ii) (Vice-Présidente) – Hon. Hawa Subira Mwaifunga, Députée (Tanzanie)

Le Comité a rendu hommage au Président et au Vice-Président sortants pour avoir dirigé le Comité avec succès pendant leur mandat et a promis de continuer à soutenir les nouveaux dirigeants.

## **7.0 CONCLUSION**

L'agriculture est l'un des principaux secteurs économiques et contribue de manière significative au PIB et à la réduction de la pauvreté dans la Région. Cependant, les investissements dans le secteur agricole sont faibles. Ce défi est encore exacerbé par l'utilisation imprudente des maigres ressources, ce qui entraîne des secteurs agricoles peu performants et constitue une menace à la sécurité alimentaire de la région. Les systèmes agricoles résilients sont, entre autres, le résultat d'une utilisation optimale des ressources publiques et les principes inhérents aux systèmes de gestion des finances publiques, s'ils sont bien utilisés, peuvent contribuer de façon considérable à la croissance du secteur et aider à améliorer la sécurité alimentaire de la région. Par ailleurs, les Parlements peuvent devenir un outil puissant pour élever la force et la capacité d'adaptation et la résilience des systèmes agricoles en menant des analyses sur les mesures gouvernementales relatives à l'agriculture dans le budget et en demandant des explications sur le respect des engagements auxquels les pays ont souscrit au niveau régional et mondial. Le projet de la Loi Type de la SADC sur la Gestion des Finances Publiques, qui est en cours d'élaboration par le Forum, rehaussera les efforts actuels déployés par les États Membres pour assurer la reddition des comptes, la responsabilité et la transparence dans l'utilisation des ressources publiques dans la mise en œuvre des programmes agricoles.

En dernier lieu, le Comité exprime sa gratitude à la Secrétaire Générale et aux membres du personnel du Secrétariat du FP de la SADC pour l'énorme travail qu'ils ont accompli et pour la facilitation de la réunion statutaire qui a abouti à ce Rapport. Le Comité remercie également toutes les personnes ressources pour leur contribution précieuse qui, si elle est mise en œuvre, peut aboutir à une gestion durable des ressources en eau dans la Région.

**Annexe I - Liste des Fonctionnaires du FP de la SADC**

Mme Boemo Mmandu Sekgoma	Secrétaire Générale
Mme Clare Musonda	Directrice, Gouvernance d'Entreprise
M. Joseph Manzi	Directeur, Travaux et Programmes Parlementaires
M. Sheuneni Kurasha	Gestionnaire de Programme - Démocratie, Gouvernance et Droits de l'Homme
Mme Sharon Nyirongo	Secrétaire du Comité Permanent
Mme Agnes Lilungwe	Adjointe exécutive auprès de la Secrétaire Générale
M. Ronald Windwaai	Responsable des technologies de l'information et de la communication (TIC)
Mme Paulina Kanguatjivi	Agente adjoint à la Procédure et Coordinatrice

**Annexe II : Liste des Personnes Ressources et Observateurs**

Mme Julie Middleton	Gestionnaire de projet du consortium, ActionAid International
Mme Rachel Gondo	Responsable du programme d'apprentissage régional, Public Service Accountability Monitor (PSAM)